



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 38/2022

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 18

En fonction : 18

(Convoqués le mardi 13 septembre 2022)

Présents : 8

Absents : 10

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN Pierre MUEL, Salvatore TABONE.

Absents excusés :

Claire ANCEL	(pouvoir donné à Bertrand DUVAL)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Roger PEULTIER	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Lucien VETSCH	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)

Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Odile JACOB-VARLET
Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT.

OBJET : INSTITUTION : ADHÉSION À L'ASTEE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement est une association française des professionnels de l'eau et des déchets.

Composée de 4000 membres et de 400 contributeurs, elle constitue une source d'informations, de réflexions, d'expertises et d'échanges remarquables et fort utiles à la Régie.

Aussi, le Président demande au Conseil d'administration :

- de valider l'adhésion de la Régie à l'ASTEE
- d'autoriser la Directrice à signer toutes pièces relatives à cette dernière.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les statuts de l'ASTEE,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Régie de bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que l'ASTEE,

VALIDE l'adhésion de la Régie à l'ASTEE,

AUTORISE la Directrice à signer toutes pièces relatives à cette dernière.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 21 septembre 2022,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.